

# 1<sup>ère</sup> Route de l'Espoir de Chamrousse

## *Dossier de Présentation*

### Table des matières

<b>1</b>	<b>ORGANISATION .....</b>	<b>2</b>
1.1	NATURE DE LA MANIFESTATION .....	2
1.2	DATE ET HORAIRE DE LA MANIFESTATION.....	2
1.3	VEHICULES AUTORISES.....	2
<b>2</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION .....</b>	<b>2</b>
2.1	PARCOURS .....	2
2.2	PROGRAMME DE LA MANIFESTATION.....	2
2.3	NOMBRE DE VEHICULES AUTORISES.....	2
2.4	PRINCIPE DES BAPTEMES.....	3
<b>3</b>	<b>SECURITE.....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>ENGAGEMENTS .....</b>	<b>3</b>
4.1	DEMANDES D'ENGAGEMENT .....	3
4.2	NOMBRE D'ENGAGES .....	3
4.3	DROITS D'ENGAGEMENT .....	3

# 1 ORGANISATION

## 1.1 Nature de la manifestation

L'ACRVM, représentée par son président Jean-Marie Migliore et l'association Diana & Linda ou la Route de l'Espoir, représentée par son président C. HOuset organisent une manifestation au profit de l'association « Diana & Linda ou La route de l'Espoir » afin de soutenir cette œuvre caritative venant en aide à ces deux sœurs handicapées.

Elle s'adresse aux propriétaires de voitures de prestige ou de sport, désireux de faire partager leur passion pour les belles mécaniques dans un cadre d'exception qu'est la Montée de Chamrousse.

Le principe de cette manifestation s'articule autour de baptêmes, au cours desquels les participants emmènent des personnes ayant payé un forfait pour découvrir, en tant que passager d'une voiture d'exception, les derniers kilomètres de la Montée de Chamrousse.

Cette manifestation se déroule dans des conditions de sécurité optimales, car organisée sur route fermée et suivant autorisations.

A l'issue de la manifestation, l'association « Diana & Linda ou La Route de l'Espoir » recevra

- La totalité de la recette des baptêmes et
- L'ACRVM reversera elle, comme don à l'association, 10 % des engagements acquittés par les propriétaires des véhicules de prestige.

## 1.2 Date et horaire de la manifestation

Dimanche 21 juillet 2019 de 9h00 à 18h30

## 1.3 Véhicules autorisés

Voitures de série, conformes au code de la route

# 2 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

## 2.1 Parcours

Identique à celui de la Montée Historique de Chamrousse (article 1-4)

- Départ : PK 13 000
- Arrivée PK 16.400

## 2.2 Programme de la manifestation

- Samedi 20 juillet, de 16h à 19h
    - Accueil des participants
    - Contrôles administratifs
  - Dimanche 21 juillet
    - 8h30 : Briefing pilote
- La journée se compose de deux sessions de baptêmes
- Session 1 : de 9h00 à 12h30,
  - Session 2 : de 13h30 à 18h30

## 2.3 Nombre de véhicules autorisés

Le nombre maximum de véhicules est fixé à 30.

Le nombre de ces véhicules est inclus dans les 120 véhicules de la Montée Historique.

Les véhicules participant à la Montée Historique restant prioritaires pour les inscriptions

## 2.4 Principe des baptêmes

L'inscription pour les baptêmes s'effectue sur place à la tente des vérifications administratives

L'installation des passagers pour les baptêmes s'effectue en sortie du parc de départ sur le parking du Centre commercial Roche-Béranger.

Un commissaire dédié à la sécurité est chargé de contrôler que chaque passager est bien attaché, avant que la voiture se présente sur la ligne de départ.

Sur la ligne de départ la voiture reste en attente, sous l'ordre du responsable des départs, avant de pouvoir s'élancer.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, en fin de parcours la voiture ralentit sa vitesse et va se placer en parc d'arrivée sur la zone prévue à cet effet. Parc véhicule devant le Centre commercial Roche-Béranger

## 3 SECURITE

L'ensemble du dispositif mis en place pour la Montée Historique (médecin, ambulance, secouristes et commissaires) sera opérationnel pendant les sessions 1 et 2

## 4 ENGAGEMENTS

### 4.1 Demandes d'engagement

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser

- Par courrier à :
  - A.C.R.V.M. – Les Cytises – 865 Route de la Croisette – 38410 Chamrousse
- Par mail à
  - dominique.grego@gmail.com

### 4.2 Nombre d'engagés

Le nombre des engagés est fixé à 30

### 4.3 Droits d'engagement

- Le montant des droits d'engagement est fixé à **120 €**
- Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de ACRVM
- Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.
- Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 30 euros restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés. Pour un désistement dans la semaine précédant la manifestation, la totalité de l'engagement sera retenu
- Les droits d'engagement comprennent :
  - Le café croissant du matin
  - Le déjeuner
  - Un jeu de numéros.
  - une plaque type Rallye aux couleurs de l'événement
  - Les trophées et souvenirs

- Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.
- **LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT**  
Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Renseignements :  
Tel : 04 76 59 01 33  
Fax : 04 76 89 98 06  
Email : [montee.historique.chamrousse@gmail.com](mailto:montee.historique.chamrousse@gmail.com)  
Site : <http://www.chamroussesportauto.fr>